



Informations sur mon interpellation en ligne

Par flagador

Bonjour,

Il y a un an j'ai été interpellé par la gendarmerie pour des tags. J'ai pu faire une composition pénale et j'ai fait mon stage de citoyenneté.

Je suis à la recherche d'un travail et en recherchant mon nom sur google, un des premiers résultats est une page du site internet de mon village affichant le "compte rendu de la séance du conseil municipal". Dans celui-ci est figuré mon délit ainsi que des précisions sur mon interpellation.

Voici mon problème, le 5ème lien en recherchant mon nom parle de mon interpellation (même pas besoin de cliquer pour le voir), ceci peut nuire à ma réputation et faire fuir les entreprises qui voudraient m'embaucher.

Ma question est celle-ci :

La mairie a-t-elle le droit d'afficher publiquement ces informations ? Et ai-je le droit de demander sa suppression ?

Merci beaucoup

Par ESP

Bonsoir

Les comptes rendus municipaux vous citent il nommément ?

Par flagador

Bonjour, oui ainsi que mes parents, mon adresse et la somme que j'ai du rembourser.

Par flagador

Pour résumer, sur le site de mon village sont affichés publiquement (sans mon consentement et sans m'en avoir informé):

- Le fait que je me soit fait interpellé par la gendarmerie
- Mon nom, prénom
- Mon adresse
- Le nom et prénom de mon père, à deux reprises (en précisant que c'est mon père)
- Le nom de ma mère, à deux reprises (en précisant que c'est ma mère)
- La somme que j'ai dû rembourser
- Le nom de l'infraction que j'ai commis ("dégradations de biens par inscriptions, signes ou dessins")
- Les lieux qui ont dû être repeints suite à mes tags

J'ai donc rempli le formulaire google de "Suppression dans le cadre de la loi européenne sur la confidentialité", j'ai reçu un mail de confirmation de réception de mon dossier mais ce dernier précise que le délai peut être plus long que prévu à cause du covid.

J'ai envoyé un mail à la mairie de mon village hier demandant la suppression de toutes mentions de mes informations personnelles, sans réponse pour l'instant.

La page est donc toujours visible. Est-il possible pour moi de porter plainte contre la mairie ?

Merci bien